

Estuaire/ Département du Komo-Océan/Ndzomoe/Administration locale

Les auxiliaires de commandement dans leurs charges



Le préfet du département du Komo-Océan, François Ntoutoume Essone, lors de son intervention.



Le chef du village, "Pointe-Denis", Renée Antoinette Okoueno, installée dans ses fonctions.



Marie-Louise Owanga recevant ses attributs des mains du préfet du département du Komo-Océan.

JVE

Ndzomoe/Gabon

MARIE-LOUISE Owanga et Renée Antoinette Okoueno ont été installées, récemment, par le préfet du département de Komo-Océan, François Ntoutoume Essone, dans leurs fonctions respectives de chef de regroupement et de village Pointe-Denis. C'était au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la localité, en présence d'une assistance relativement nombreuse. Dans son allocution de bienvenue, le notable Georges Ogoula a, au nom des populations, relevé l'importance de la manifestation. Laquelle, selon lui, symbolise le principe de la continuité du service public, vu que, depuis la disparition des prédécesseurs

de Mmes Owanga et Okoueno, la Pointe-Denis n'avait plus d'auxiliaire de commandement. Une situation à l'origine de nombreux désagréments pour les populations, longtemps privées d'une autorité administrative pour le règlement de leurs différends. Enfin, il a relevé le paradoxe entre la précarité des villageois et les potentialités de leur localité, réputée pour ses atouts touristiques. En installant Marie-Louise Owanga et Renée Antoinette Okoueno dans leurs fauteuils respectifs, M. Ntoutoume Essone les a exhortées à exercer leurs charges en « toute impartialité, neutralité, en étant au service de la communauté. En veillant au respect de l'application des lois, au maintien de la propreté, à la déclaration des



Vue partielle de l'assistance.

naissances et décès dans leurs circonscriptions administratives respectives.» Non sans avoir rendu un vi-

brant hommage à Camille Mankey et Marguerite Bigman Erembe, leurs prédécesseurs respectifs.

Parés de leurs attributs de pouvoirs et munis de leurs décrets de nomination, les deux auxiliaires de com-

mandement, aux côtés du préfet, ont écouté l'hymne national entonné par l'assistance.

Commune de Ntoun/3e arrondissement/Autonomisation des femmes

Invitation à se regrouper en associations ou coopératives



Le 2e adjoint au maire du 3e arrondissement de la commune de Ntoun, Jeannette Okome Biyoghe(D), lors de son intervention.



Vue partielle de l'assistance.

PNSB

Bikélé/Gabon

HÔTE des femmes du quartier Essassa-Bissobinam, le 2e adjoint au maire du 3e arrondissement de la commune de Ntoun, Jeannette Okome Biyoghe, a édifié, dernièrement, ses interlo-

cutrices sur la nécessité de se regrouper en associations ou coopératives, et de s'approprier le projet Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés (Graine), lancé à l'initiative du chef de l'État. Selon elle, cette initiative vise, entre autres, à l'autonomisation de la gent féminine à tra-

vers la mise sur pied d'exploitations agricoles. A l'entendre, l'un des principaux avantages d'une structure associative est la mutualisation des efforts et des intelligences, doublée de la diversité des individus provenant d'horizons divers. Ce qui, a-t-elle précisé, constitue une richesse indéniable. A ses yeux, il

importe de se regrouper en associations ou coopératives, d'autant plus que le président de la République a décrété la période 2015-2025 comme étant celle de " la décennie de la femme gabonaise". Pour Jeannette Okome Biyoghe, ceci constitue autant une marque de reconnaissance qu'une invite à s'impliquer

davantage dans le développement économique et social de notre pays. « Dans plusieurs États du continent, les associations féminines sont des moteurs de croissance, des socles sur lesquels les pouvoirs publics s'appuient pour améliorer les conditions de vie des populations. Empruntez cette voie, et vous deviendrez des

véritables modèles pour vos congénères», a-t-elle lancé. Non sans avoir stigmatisé le comportement de certaines femmes qui, malheureusement, délaissent leurs obligations familiales pour s'adonner à certains vices. Une attitude déplorable et source de la destruction de la cellule familiale, a regretté l'oratrice.